

Fedlsa Belgium Seminarie - Séminaire

Dematerialisatie en archivering: welk juridisch kader?"
(17/02/2011)

Dématérialisation et archivage : quel cadre juridique ?
(22/2/2011)

Madame, Monsieur,

Permettez-nous d'abord de vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !!!

Nouvelle année qui verra le démarrage des activités de FedISA Belgium, dont le lancement, le 30 novembre 2010 fut un réel succès, ce qui démontre une véritable attente du marché. C'est donc avec plaisir que nous vous invitons à notre premier séminaire FedISA, premier d'une longue série. La problématique que nous avons choisie de rencontrer est « **Dématérialisation et archivage : quel cadre juridique ?** ». Nous la détaillerons autour de trois sujets principaux qui seront les suivants :

- **Cadre juridique de l'archivage électronique en Belgique : un état des lieux**
Nombreux sont ceux qui désirent lancer des projets de dématérialisation et d'archivage. Mais quel est le cadre légal et réglementaire à respecter dans notre pays ? A travers cet exposé, nous tenterons de faire un état des lieux sur la question et de poser un regard critique sur l'obligation légale de conservation, la preuve et le statut juridique actuel des tiers de confiance au regard de l'archivage électronique.

Orateurs :

- **Session en néerlandais** : Professeur Jos Dumortier, professeur spécialisé en droit et nouvelles technologies à la KUL et l'Université d'Hasselt, Directeur du Interdisciplinary Centre for Law and ICT-KUL (ICRI), avocat spécialisé en nouvelles technologies, membre fondateur de FedISA Belgium.
 - **Session en français** : Marie Demoulin, juriste, chercheuse et doctorante au Centre de Recherche Informatique et Droit (CRID), assistante aux FUNDP à Namur et membre fondateur de FedISA Belgium.
- **Facturation électronique : état de la situation en Belgique.**
Lors de cette présentation, nous vous proposerons une revue des réglementations régissant la dématérialisation comptable et/ou fiscale, et par conséquent les règles à respecter en la matière. Seront également exposés les problèmes liés à cette réglementation et la nouvelle directive de 2010.

Orateurs :

- **Session en néerlandais** : Me Edwyn Jacobs, chercheur à l'ICRI, professeur à l'Université d'Anvers, avocat spécialisé dans les nouvelles technologies
- **Session en français** : Me Etienne Wéry, avocat spécialisé dans les nouvelles technologies, Avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles, chargé d'enseignement à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, membre fondateur de FedISA Belgium.

- **E-discovery : une mise au point.**

Beaucoup se posent la question de savoir ce qu'est l'e-discovery. Beaucoup imaginent aussi que cela nous concerne peu, et que c'est une obligation n'intéressant que les organisations américaines. Cette présentation aura donc pour but d'expliquer ce qu'est exactement cette procédure et les raisons pour lesquelles, en Belgique, nous pourrions y être soumis.

Orateurs :

- **Session en néerlandais** : Margo Vrolix, Systems Engineer Content

Management & Archiving at EMC² Documentum

- o **Session en français** : Jacques Folon, chargé de cours à l'ICHEC, partner à Edge-Consulting, membre fondateur de FedISA Belgium

Programme

- 8 :30-9 :00 : Accueil
- 9 :00-9 :10 : Introduction
- 9 :10-10 :10 : Dématérialisation, archivage et cadre légal : état de la situation
- 10 :10-11 :10 : Facturation électronique : état de la situation en Belgique
- 11 :10-11 :30 : Pause
- 11 :30-12 :30 : E-discovery : une mise au point
- 12 :30 : Clôture

Quand

Deux sessions seront organisées autour de cette problématique brûlante : une en néerlandais, une en français, avec naturellement le même contenu et le même programme.

- Session en néerlandais : le 17 février 2011, de 9 :00 à 12 :30
- Session en français : le 22 février 2011, de 9 :00 à 12 :30

Où

A l'Hôtel du Carrefour de l'Europe, Rue Marché aux Herbes 110, 1000 Brussels – Belgium

Frais d'inscription

- Pour les membres de FedISA Belgium : 55 € HTVA (66.55 € TVA incluse)
- Pour les non-membres de FedISA Belgium : 95 € HTVA (114.95 € TVA incluse)

Inscription ?

En nous renvoyant obligatoirement le bulletin d'inscription joint à la présente par fax (02/771.31.70) ou par e-mail (admin@fedisabelgium.be)

[Inscription en ligne](#)

En espérant vous y accueillir nombreux

L'équipe de FedISA Belgium

Fedisa Belgium ASBL - VZW

Av. du Jeu de Paume 13 - B-1150 Bruxelles - Tel 32/2/771.43.13 - Fax 32/2/771.31.70 – GSM 32/479/93.04.39

TVA/BTW: BE-0831-995-229 – RPM Bruxelles/Brussel – IBAN BE47 3630 7964 1080 – BIC BBRUBEBB

E-mail : admin@fedisabelgium.be - URL : www.fedisabelgium.be